

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC239

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 12

À la troisième phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« Elle »,

les mots :

« La formation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.